

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF1957

présenté par

M. Ballard, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation,
M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,
Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	12 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	12 000 000
TOTAUX	12 000 000	12 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, travaillé avec la Confédération nationale des radios associatives ainsi que le Syndicat national de radios libres, vise à réaugmenter les crédits consacrés aux Fonds de soutien à l'expression radiophonique. Alors que le budget pour 2024 alloué au FSER était de 35M€, le budget pour 2025 prévoit un montant de 25M€, soit une baisse de plus 10M€ ce qui entraînerait mécaniquement la réduction de près de 30 % du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique. Cette réduction budgétaire aurait des conséquences dévastatrices sur le secteur : suppression de plus de 800 emplois, recul du pluralisme, appauvrissement de la diversité médiatique locale et

affaiblissement de l'offre culturelle. Ainsi, par cette hausse de 12M€, le groupe GDR propose de renforcer le soutien public à ce secteur essentiel pour notre vie démocratique.

L'action 06 du programme 180 est abondée de 12 millions d'euros en AE et CP . Ces crédits sont prélevés hors titre 2 sur l'action 01 du programme 334.